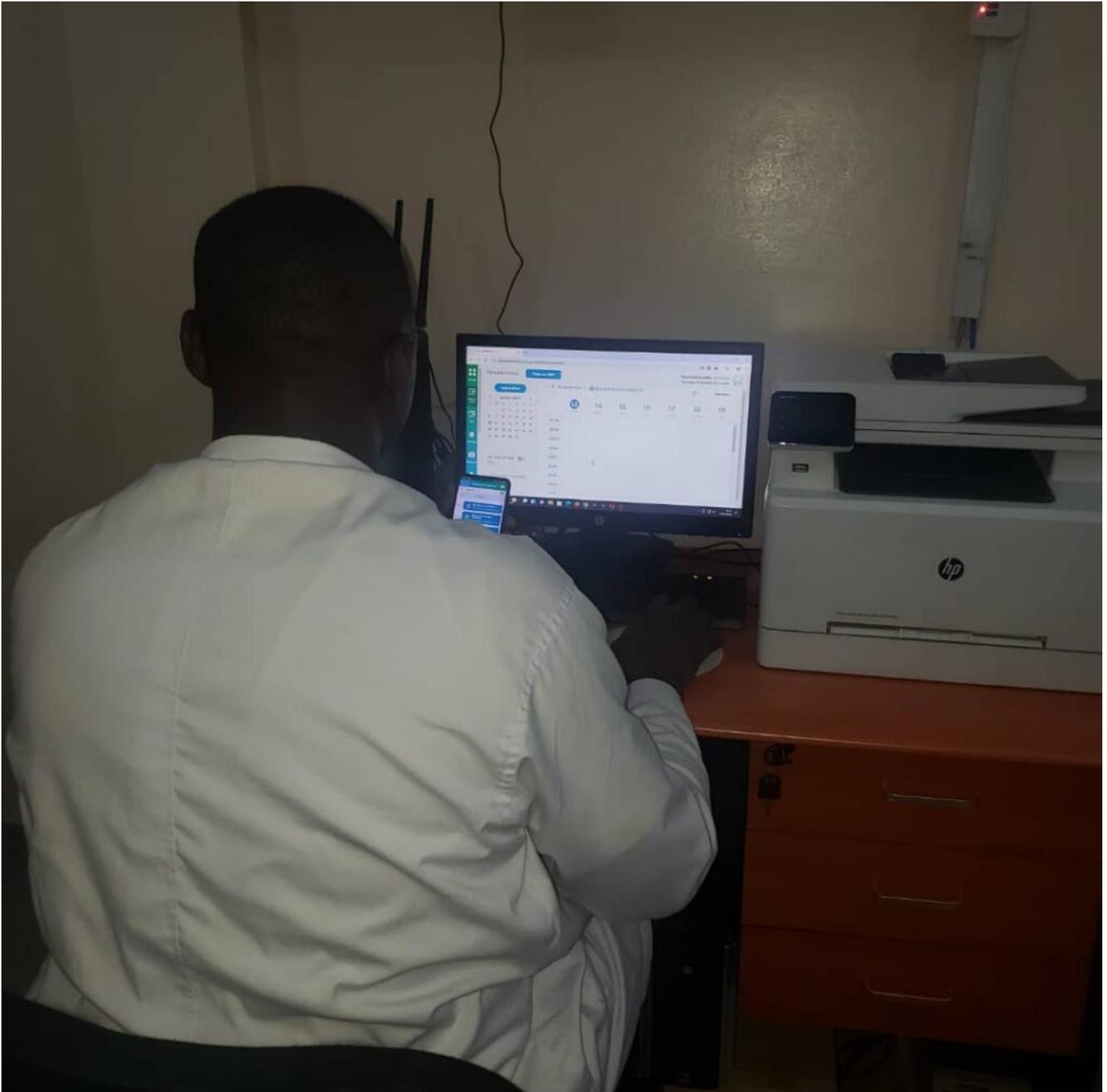


Accès aux soins de santé au Bénin : Go Médical, une application pour la prise de rendez-vous et la gestion des dossiers médicaux

« Go médical », une application de prise de rendez-vous et de gestion des dossiers médicaux facilite les soins de santé aussi bien par les médecins que pour les patients...



Dans la clinique Citadelle du cœur à Parakou, le jeune médecin cardiologue nommé Dr. Dakpo Marius scrute son téléphone portable. Non pas pour vérifier ses messages, mais pour consulter un dossier médical électronique via Go Médical, une plateforme qui redéfinit l'accès aux soins médicaux au Bénin. « Avant Go Médical, nous passions des heures à chercher les dossiers imprimés des patients. Maintenant, tout est à portée de main », explique-t-il avec enthousiasme. « Avant, pour les soins de notre Papa, je devais passer des heures dans des files d'attente avant de prendre un rendez-vous et de payer les frais de consultation. » témoigne Sylvestre Adiba, résident à Parakou. Quand à Dame Modoukpe, elle raconte sa

mésaventure avec son carnet de soin : « Lors d'un voyage de Abomey – Calavi pour Bohicon, j'avais oublié de garder sur moi mon carnet de soin. Pour un malaise exigeant à faire des analyses médicales. J'avais le choix d'aller chercher mon carnet de soin à Calavi ou à refaire les analyses. Finalement, j'ai dû refaire certaines analyses médicales avec les coûts redondants. »

Comme eux, nombreux sont ces patients à se plaindre des files d'attentes interminables et les difficultés liés à la gestion des dossiers médicaux. Des réalités auxquelles, Go Médical apporte des solutions pratiques. Depuis son lancement le 24 novembre 2017 par le jeune Gilles Kounou, Ingénieur en génie logiciel et système d'informations et fondateur de la société Open SI, Go Médical, transforme progressivement l'accès aux services de santé au Bénin. L'objectif de cette infrastructure publique numérique selon Gilles est de faciliter l'accès aux soins de santé en rapprochant le patient de son médecin. En effet, cette plateforme e-santé disponible en version mobile et web est utilisée à la fois par les patients ou accompagnants, les médecins et agents administratifs du secteur.

« J'avais besoin qu'un médecin dermatologue pour un mal. Go Médical m'aide à mieux gérer mon temps. Une fois les rendez-vous enregistrés, la plateforme envoie automatiquement des alertes aux patients pour leur rappeler leur consultation 24 heures à l'avance. Elle offre également la possibilité aux patients de choisir eux-mêmes leur créneau, ce qui simplifie les choses. » a expliqué Challa Laetitia, secrétaire principale à la clinique Baguidi-Parakou.

Aujourd'hui, Go Médical compte plus de 10 000 utilisateurs, il met à disposition des patients un éventail de services qui simplifient leur parcours en cas de soins. Il comporte l'annuaire des médecins spécialistes et généralistes du Bénin avec plus de 300 profils de plus de 60 centres de santé.

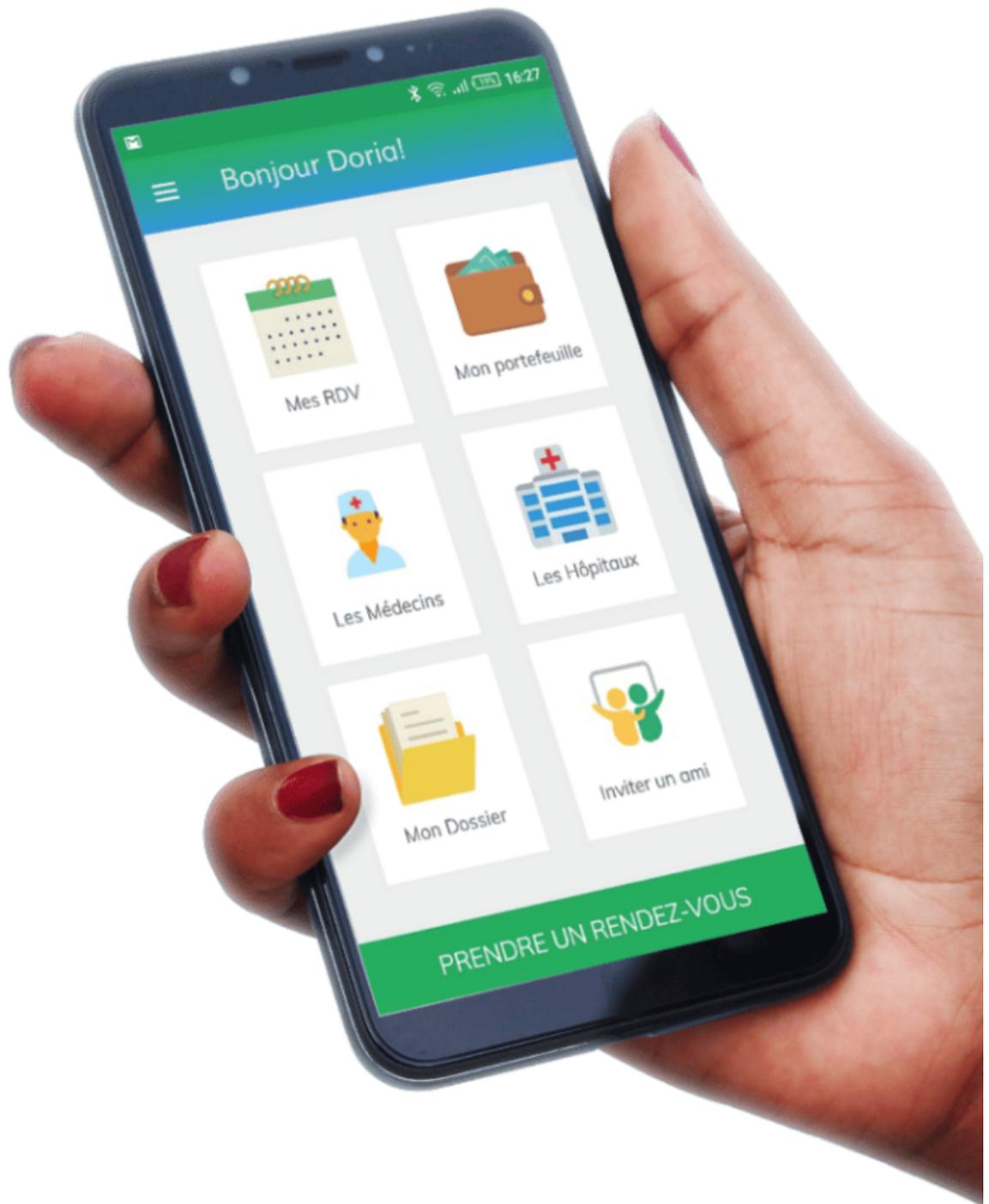
Grâce au carnet numérique de santé, les antécédents médicaux des patients sont stockés en ligne. Ce qui permet un suivi optimal, même en cas de changement de centre de santé. Romaric Agbodjanto, agent commercial et superviseur d'équipe, explique : « *L'application permet de consulter l'annuaire des médecins et de prendre rendez-vous depuis chez soi en payant les frais de consultation pour soi ou pour de tiers.* »

Impact sur la réduction des inégalités

Pour les professionnels de santé, la plateforme optimise la gestion des rendez-vous. Selon Dr. Philippe Emmanuel Johnson, directeur de la clinique Les Grâces à Cotonou, « *Go Médical fluidifie la gestion des consultations et les rappels de rendez-vous par SMS incitent les patients à respecter leurs engagements.* » Le cardiologue Dakpo Marius ajoute, « *En fin de journée, je peux consulter les statistiques des patients rencontrés et ceux programmés pour le lendemain, ce qui facilite mon organisation.* »

Il est difficile d'avoir un rendez-vous avec un médecin spécialiste en raison de leur effectif pour lequel ils devraient se déplacer en permanence d'un Hôpital à un autre à travers le pays.

Pour Emmanuel Gbavou, développeur mobile et web, l'amélioration de la qualité des soins dans le secteur sanitaire au Bénin passe par la mise en place d'un système automatisé de gestion des dossiers patients, une solution essentielle pour moderniser et rendre favorable les services de santé.



A Go Médical, en plus de la prise de rendez-vous et la gestion des dossiers médicaux, il est possible de se géo localiser par rapport aux pharmacies de garde et de connaître le prix des produits pharmaceutiques.

L'une des fonctionnalités phares de Go Médical est la téléconsultation, qui permet aux médecins d'offrir des avis à distance, une avancée cruciale pour les patients vivant dans des zones reculées. Des initiatives de ce type reçoivent le soutien du ministre de la Santé, Benjamin Hounkpatin. Lors d'une rencontre de haut niveau à Cotonou, avait indiqué que les technologies de l'information et de la communication (TIC) possèdent un potentiel considérable pour améliorer la qualité, l'accès et la sécurité des soins de santé au bénéfice des patients.

Cependant de nombreux défis restent encore à relever selon les acteurs. Il s'agit des difficultés liées à la connectivité et l'analphabétisme numérique qui continuent de freiner l'utilisation massive de la plateforme. Le Bénin compte 12 535 929 d'habitants selon le RGPH 2021. Pour cette taille de population, il n'y a qu'un médecin pour 13 913 habitants selon les dernières données recueillies au Service de gestion du système d'information partagées par la Direction de la programmation et de la perspective du ministère de la santé. De 6 769 914 à 10 008 749 respectivement en 2002 et en 2013, le Bénin a connu une croissance de sa population de plus de 3 500 000.

Selon le rapport 2021 de la Direction de la programmation et de la perspective du ministère de la santé, 12 535 929 béninois se partagent 803 centres de santé publique sans oublier les cliniques privées installées avec une meilleure organisation chaque béninois pourra avoir accès aux soins de santé.

Avec la croissance démographique, il est vrai que les hôpitaux ou centres de santé connaissent une affluence mais il est irréfutable de se servir du numérique pour contenir le flux d'utilisateurs.

Go Médical envisage d'intégrer un service de livraison de

médicaments à domicile, ce qui répondrait aux besoins des patients les plus vulnérables. Avec une adoption croissante et des fonctionnalités toujours plus performantes, cette plateforme est un exemple prometteur de la manière dont la technologie peut améliorer les systèmes de santé en Afrique.

Cet article est rédigé dans le cadre de la bourse du Programme de journalisme sur les Infrastructures Publiques Numériques (IPN) de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) en collaboration avec Co-Develop.

Megan Valère SOSSOU

Usage des drones au Bénin : la loi comme bouclier de la vie privée

Connus principalement pour leur usage dans des missions militaires autrefois, les drones sont devenus des outils indispensables dans divers domaines civils. Mais leur usage au Bénin est soumis à une réglementation stricte, sous peine de sanctions.



« Il y a trois mois, lors d'une cérémonie d'inhumation dans

mon quartier à Zakpo Adame, un drone a survolé notre concession alors que je prenais une douche à l'extérieur, près de notre chambre. J'ai été très dérangée de le voir juste au-dessus de ma tête. », a confié Eudoxie Aiclounon, depuis Bohicon perplexe quant à la finalité des enregistrements effectués.

Des témoignages comme celui-ci reflètent la préoccupation croissante des citoyens sur les drones qui peuvent être utilisés pour espionner des espaces privés, filmer des événements sans consentement, voire collecter des données sensibles.

Pour David Gnaha, photojournaliste et pilote drone, bien qu'il soit très difficile d'identifier formellement une personne dans une vue du ciel sauf cas exceptionnel, il est important de respecter la vie privée.

Au Bénin, l'organe en charge de la protection des données personnelles est l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP). Bellor GANHOUNOUTO est Consultant délégué à la protection des données personnelles à l'APDP. Il explique que l'APDP, dans sa mission de veiller à la protection des données personnelles, organise des séances de formation et de sensibilisation. L'APDP peut se saisir d'office un dossier, tout comme toute personne se sentant victime peut également saisir l'autorité, a-t-il informé. A ce sujet, il déplore l'ignorance des auteurs et des victimes, des droits et devoirs en la matière.

Des mesures pour un usage éthique

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile (Anac) est responsable de la régulation de l'utilisation des appareils volants au Bénin. Elle exige que tous les exploitants de drones, qu'ils soient à des fins ludiques ou professionnelles, adressent une demande formelle d'autorisation via [son site web](#) avant tout usage. La même démarche est également possible sur [le site web](#)

[des services publics.](#)

« Tous les amateurs doivent savoir que le survol de drone exige qu'on ait une autorisation au niveau de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac) et en plus une formation certifiant. C'est pourquoi au niveau de notre creuset, nous accompagnons tous ceux qui sont passionnés à suivre une formation pour avoir le niveau et la certification requise afin de faire le survol de drone dans de meilleures conditions et éviter les dégâts », avait déclaré Daniel Tossou, président de l'Association Béninoise des Professionnels et Amateurs de Drone (Abepa-Drone) à nos confrères de [Etele](#).

Du cadre juridique

Au Bénin l'utilisation des drones est encadrée par la [règlementation technique relative à l'utilisation des aéronefs pilotés à distance](#), adoptée le 17 Septembre 2018. La réglementation permet aux drones à usage ludique de monter jusqu'à 122 mètres de hauteur maximale tandis que ceux à usage professionnel sont limités à 91,5 mètres.

Selon Qowiyou FASSASSI, juriste spécialisé en droit du numérique, survoler un domicile privé avec un drone constitue une violation de la vie privée, donnant ainsi le droit aux personnes concernées de saisir la justice. Si l'infraction est commise par une entreprise, elle risque une sanction selon l'article 453 du [Code du numérique](#) qui considère comme grave toute atteinte à la vie privée.

Si pour le Juriste l'article 20 de la Constitution protège l'inviolabilité du domicile il n'en demeure pas moins du [Code de l'information et de la communication](#) en ses articles 48 et 49, *« toute personne a droit au respect de sa vie privée. Cela s'entend que toute personne est libre de gérer sa propre existence comme elle la pense sans craindre aucune ingérence extérieure et ou publicité. »*

L'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) peut

mettre en demeure en vertu de l'article 454 du Code du numérique. Quant au nouveau [Code pénal](#), il prévoit dans son article 608, des peines allant de six mois à cinq ans d'emprisonnement et des amendes de 500 000 à 2 000 000 de francs CFA pour les infractions liées à l'atteinte à la vie privée par l'écoute, l'enregistrement ou la transmission d'images sans consentement. Cependant, lorsque la personne est dans un lieu public, la notion de vie privée ne s'applique pas.

En attendant des dispositions légales plus spécifiques aux drones en matière de protection de la vie privée, les citoyens sont invités à contribuer au contrôle de l'usage des drones. L'APDP encourage à signaler tout abus, tandis que les professionnels multiplient les campagnes de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques.

Cet article est rédigé dans le cadre de la bourse du Programme de journalisme sur les Infrastructures Publiques Numériques (IPN) de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) en collaboration avec Co-Develop.

Megan Valère SOSSOU

l'utilisation des drones constitue des opportunités pour les domaines de la santé, de l'agriculture, de la cartographie, du divertissement et bien d'autres. Elle mérite d'être surveillée pour prévenir les dérives pouvant violer la vie privée d'autrui.